

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs....

**REPONSE de Monsieur Laurent BEAUVAIS,  
président du conseil régional de Basse-Normandie**

*Le Président de la Région  
Basse-Normandie*



Monsieur Frédéric ADVIEILLE  
Président de la Chambre Régionale des Comptes  
de Basse-Normandie et de Haute-Normandie  
Château de Bénouville  
14970 BENOUVILLE

CAEN, le 21.1.2013

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 21 décembre 2012 concernant le projet de rapport d'observations définitif relatif à l'examen des comptes et de la gestion de la Région Basse-Normandie pour les exercices 2006 et suivants, s'inscrivant dans le cadre de l'évaluation parlementaire des dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise.

L'examen attentif de ce document m'a permis de constater avec satisfaction que vous avez pu intégrer globalement l'état d'avancement de la réflexion de la Région dans son évaluation de sa politique en faveur de la création – reprise – transmission d'entreprise.

Si les réponses apportées lors du rapport d'observations provisoire restent les mêmes, il convient cependant de préciser les points suivants :

1. Concernant la fixation d'objectifs de résultats et d'indicateurs dans le schéma régional de développement économique de la Région ;  
Comme je vous l'avais indiqué, j'avais souhaité adopter en deux temps un nouveau schéma régional de développement économique :  
- en décembre 2011, une Charte Régionale pour l'Innovation et le Développement Economique Stratégique (CRIDES) permettant de garantir le cadre d'intervention des collectivités bas-normandes dans un contexte de vide législatif. Cette Charte, adoptée par les trois Conseils Généraux et les principales intercommunalités Bas-Normands (Caen, Cherbourg, Alençon) et avec avis favorable des principaux acteurs économiques (Chambres consulaires...) rappelle notamment l'importance de partager tous ensemble les enjeux liés à la redynamisation de l'entrepreneuriat, à la création durable d'entreprises innovantes et à la reprise des entreprises régionales.  
- en 2013, une actualisation de ce document en fonction de l'acte III de la Décentralisation et des nouvelles compétences transférées aux Régions. La CRIDES deviendra alors selon le cadre national fixé un Schéma Régional du Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI) doté des objectifs chiffrés et des indicateurs adéquats travaillés avec le soutien du CESER.
2. Concernant les aides directes aux entreprises ;  
Je me réjouis que vous ayez intégré les chiffres communiqués par mes services démontrant que l'intervention régionale en faveur du développement économique ne pouvait se limiter au seul budget de la Direction de l'Economie, mais devait englober celles d'autres services (agriculture, numérique, formation professionnelle...).

De la même façon, j'ai bien noté que vous avez intégré la mise en place du nouveau fonds interrégional d'amorçage lancé en 2012 et qui a d'ores et déjà permis la capitalisation d'une jeune entreprise innovante bas-normande. Enfin, vous mentionnez le projet de création d'un fonds stratégique « souverain » dont l'avancement se poursuit avec notamment la communication d'une étude menée conjointement entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignation permettant d'identifier les entreprises cibles de ce futur nouveau véhicule financier.

3. Concernant le pilotage de la politique d'aide à la création aux entreprises  
Votre avis mentionne bien le lancement de la réflexion du Conseil Régional sur sa nouvelle stratégie en faveur de la création – reprise – transmission d'entreprise. A cet effet, je vous informe que des Assises Régionales seront réunies le 25 janvier prochain pour annoncer les principaux résultats de l'étude pilotée par la Région et organiser une nouvelle gouvernance régionale permettant d'identifier clairement le positionnement de chaque acteur en région autour d'une logique de favoriser le parcours du créateur.

Au-delà de ces remarques, je tiens à vous informer également que 2013 permettra de finaliser une nouvelle stratégie régionale en faveur des territoires s'appuyant sur les Comités Locaux Emploi Formation élargis à la thématique économique. De même, les aides régionales aux entreprises seront actualisées et les critères d'éco-conditionnalité améliorés. Enfin, une offre valorisant l'attractivité de notre territoire et une communication nouvelle permettant une meilleure visibilité et lisibilité des aides régionales aux entreprises et aux entrepreneurs sera mise en place.

En espérant que ces informations vous permettront de compléter votre rapport final et démontreront la réalité de l'engagement de la Région en faveur de la création d'entreprises permettant d'assurer le succès des mutations économiques concernant notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent BEAUVAIS

